

M.2.A EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la région Parisienne

SA P.I. SERVICES

Situation comptable

31 août 2008



IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01092007 et clos le 31082008

Régime simplifié d'imposition
ou réel normal
(cocher la case correspondante)

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe (cocher la case)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
CDI NEUILLY SUR MARNE
5, rue des Martyrs de La Déporta
93331 NEUILLY SUR MARNE CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et / ou adresse du siège social si elle est différente de l'adresse du principal établissement :

A IDENTIFICATION SA P. I. SERVICES
1 à 3, rue du Rempart

Identification du destinataire
93160 NOISY LE GRAND

Insp., IFU	131649	41346808300014
	N° dossier	N° Siret

Préciser éventuellement l'ancienne adresse en cas de changement :
le téléphone :

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Autres activités rattachées à l'

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 % Bénéfice imposable au taux de 15 % DÉFICIT (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)

2 Plus-values à long terme imposables au taux de 15 % **2 bis Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %** (ligne 17 ou 591 du tableau n° 2059-A ou 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15 % du cadre 1 bis)

2ter Plus-values imposable au taux de 16,5 % **2 quater Plus-values** imposables au taux de 0 % (ou 8 % pour les exercices ouverts avant le 1er janvier 2007) (art. 219a quinquies du CGI) **2quinquies Plus-values exonérées** (art. 238 quinquies du CGI)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2 à C-2 quater

entreprises nouvelles art. 44 sexies créées en Corse, art. 208 sexies Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208 C du CGI) zone franche Corse, art. 44 décies
entreprises nouvelles art. 44 septies créées en Corse, art. 208 quater A zones franches urbaines, art. 44 octies ou 44 octies A Autres dispositifs bis

Jeunes entreprises innovantes (art. 44 séties A) bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) plus-values à long terme imposables au taux de 15 % ou 8 %

Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)

D IMPUTATIONS (cf. page 4)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'Impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

3 Crédits d'impôt et imputations

en faveur de la recherche en faveur de la formation des dirigeants d'entreprise **4** prélèvement exceptionnel **5 bis** Crédit d'impôt pour investissement en Corse

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage Crédit d'impôt famille **5 ter** réduction d'impôt en faveur du mécénat **5** autres imputations

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4)

recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Nom, adresse, téléphone, télécopie : SA M2A EXPERTISE 4, rue Beaumarchais
- du comptable et/ou du conseil * 92500 RUEIL MALMAISON 01 34 14 29 29
n° d'agrément du CGA M. KOFFI ATCHRIMI SA M2A EXPERTISE
43152786000032

Visa et cachet des membres de l'Ordre des experts-comptables ** A Noisy le Grand le 04112008

Signature et qualité du déclarant M. N'GOUMA Jean Serge Président

* Préciser dans le cadre s'il fait ou non partie du personnel salarié de l'entreprise (S : Salarié, I : Indépendant)
** Lorsque l'adhérent d'un centre de gestion a opté pour la procédure TDFC (adhésion globale), la partie relative au visa de l'expert-comptable devra comporter les informations suivantes : nom de l'expert-comptable et du cabinet d'expertise-comptable, n° SIRET du cabinet

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux bases, modifiées par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.

Cegid Group